

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240924-41\_2024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadiné, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme LIENARD Evelyne, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M CARRIERE Guy, procuration à Mme CATTEAUX Annick ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M NOWAK Daniel, procuration à M TABARIE Didier ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme OBLED Aurélie.

**Absents** : M LEVEQUE Pascal ; M JOURDAIN Philippe ; M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M BOULET Jean-Marc pour secrétaire.

### QUESTION N° 41/2024

#### RAPPORT PAR LE MAIRE DE L'EXERCICE DE SA DELEGATION SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES CLSH

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°22/2020 du 24 mai 2020, le conseil municipal a accordé à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, certaines délégations dont celle de : « créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Compte tenu de la mise en place d'un système de facturation et donc de son inaction depuis 2020, le comptable public a sollicité la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles au centre de loisirs sans hébergement.

Par conséquent, conformément aux dispositions de la délibération précitée du 24 mai 2020, je vous rapporte avoir exercé la délégation que vous m'avez accordée, ayant ainsi pris un arrêté en date du 19 août 2024, portant suppression de la régie de recettes du CLSH.

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet 30 septembre 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 26 septembre 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Jean-Marc BOULET,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>